



# Statut spécial d'immigrant juvénile (SIJS)

Le statut spécial d'immigrant juvénile (SIJS) est l'une des formes les plus courantes d'aide juridique pour les jeunes immigrés.

Les jeunes qui remplissent les conditions requises pour bénéficier du SIJS peuvent obtenir un statut légal et être autorisés à rester aux États-Unis pendant une longue période.



## Deux critères permettent de déterminer si un enfant est éligible au SIJS :



1. Le jeune a été maltraité, négligé ou abandonné par l'un ou les deux parents dans son pays d'origine ou aux États-Unis, et
2. Il n'est pas dans l'intérêt du jeune de retourner dans son pays d'origine ou d'être réuni avec son ou ses parents.

## Le SIJS est constitué de deux parties :



1. Dans la première partie, la famille doit s'adresser au tribunal de la famille pour que le parrain/tuteur obtienne la garde légale du jeune, ou pour obtenir une ordonnance spéciale du juge déclarant le jeune dépendant du tribunal pur enfants. La plupart des États exigent que cette étape soit franchie avant que le jeune n'atteigne l'âge de 18 ans.
2. Dans la deuxième partie, une demande de SIJS doit être déposée auprès de l'USCIS (United States Citizenship and Immigration Services - Services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis). Une fois la demande approuvée, le jeune peut demander le statut de résident permanent légal (RPL) lorsqu'un visa est disponible.

### Il est important de considérer que...

Un jeune qui obtient le SIJS ne pourra pas déposer une requête pour que ses parents obtiennent un statut légal aux États-Unis à l'avenir, même si un seul de ses parents a abusé de lui, l'a négligé ou l'a abandonné.

**La demande de SIJS est une procédure complexe. Il est très important de consulter un avocat dès que possible, car la procédure comporte de nombreuses étapes et il est essentiel d'agir rapidement.**

**Ce document est fourni uniquement à titre d'information et n'est pas destiné à servir de conseil juridique.**